

## MOTION DU CONSEIL D'ÉCOLE du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013

### Propositions relatives à la refondation de l'école et aux rythmes scolaires

Le Conseil d'École réuni en séance extraordinaire ce vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013 salue le projet de refondation de l'école dont ses membres partagent les objectifs, spécialement la priorité donnée à l'école primaire, à l'évolution des pratiques et à l'amélioration générale du niveau de tous les élèves ainsi que l'investissement prévu pour la formation initiale ou l'accueil des moins de trois ans.

Le cadre du décret du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles, qui maintient 36 semaines de classe par an et 24 heures hebdomadaires, ne paraît cependant pas de nature à alléger substantiellement la journée des enfants. La semaine scolaire, quant à elle, n'est que l'aspect le plus médiatisé d'une problématique plus large incluant notamment l'encadrement des élèves, les contenus d'enseignement, le nombre annuel de jours de classe ainsi que leur répartition dans le calendrier.

Le report de l'application locale de ce décret à la rentrée 2014, annoncé hier par M. le Maire de Pessac, permet d'envisager une concertation sereine dans une démarche locale de partenariat. Cependant, il semble indispensable de **considérer simultanément l'ensemble de la problématique** (encadrement, année scolaire, programmes et rythmes hebdomadaires) tant chacun de ces éléments influence tous les autres.

Le Conseil d'École identifie et retient **cinq priorités** :

#### 1. Postes d'enseignants

Le besoin urgent d'une restitution des postes supprimés dans le premier degré les années passées se fait sentir, avec priorité aux postes d'enseignants spécialisés des RASED (150 postes supprimés en Gironde depuis 2008). Leur absence se fait cruellement sentir au sein des équipes pour lutter contre la difficulté scolaire. La Gironde est par ailleurs loin de disposer du nombre suffisant d'enseignants pour ne pas excéder 24 élèves par classe de primaire ou permettre une large mise en œuvre du « plus de maîtres que de classes » qui est pourtant un levier fort pour l'évolution des pratiques.

#### 2. Vacances scolaires

Le Conseil d'école propose une réduction des vacances d'été pour augmenter le nombre annuel de semaines de classe, avec une alternance la plus régulière possible de cinq périodes d'environ sept semaines d'école séparées par deux semaines complètes de congé : automne, Noël, hiver, printemps.

#### 3. Programmes d'enseignement

Les enseignants appellent de leurs vœux des programmes nationaux cohérents et allégés. Le point de départ pourrait être la réactualisation des programmes 2002 qui paraissaient satisfaisants et dont la mise en œuvre n'a pu être évaluée. Pour contribuer à cet allègement il peut aussi être envisagé d'organiser au moins partiellement hors du seul cadre de la classe certaines activités comme l'éducation routière ou l'apprentissage des gestes de premiers secours...

#### 4. Organisation de la semaine

Grâce au raccourcissement de la durée des congés d'été et à l'allègement des programmes, une réduction significative du temps de classe hebdomadaire peut être envisagée, pour ne pas excéder 21h pour les élèves. Cet horaire gagnerait à pouvoir être différencié à la baisse selon l'âge des enfants.

En conséquence de cet allègement horaire hebdomadaire, il devient possible de proposer des organisations très variées de la journée et de la semaine. Deux options paraissent spécialement intéressantes à examiner :

- Ne pas excéder 4 h30 de classe par jour si possible et limiter l'amplitude quotidienne obligatoire ;
- Limiter l'après-midi à 1h 30 de classe, sans récréation ou en reportant celle-ci sur le temps périscolaire lorsque l'enfant ne quitte pas l'école dès la fin des cours. Supprimer la récréation de l'après-midi (15 min chaque jour) restitue une heure par semaine au temps d'apprentissage, soit 36 à 38 h sur l'année...

Les élèves quitteraient la classe à 15 h par ex., et pourraient quitter l'école ou rejoindre l'accueil périscolaire. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seraient proposées à ce moment-là par les enseignants. Cet horaire correspond à un pic de disponibilité des enfants, choix particulièrement pertinent pour les APC proposées aux élèves en difficulté scolaire.

## 5. Souplesse de mise en œuvre locale

Si un cadre national formel est bien sûr indispensable, il est souhaitable de permettre la possibilité d'une souple application locale et adaptation à la variété du territoire et à ses contraintes : climat, transports scolaires, locaux, réalités sociales en espace rural, urbain, péri-urbain...

Le Conseil d'École appelle de ses vœux **un cadre national** qui pose les lignes directrices de l'École de demain sans réduire à l'excès les possibilités de **mise en œuvre locale**, ainsi qu'**une réforme globale** qui, à son heure, abordera et intégrera **simultanément** ces différents aspects.

Cette motion est adoptée par le Conseil d'École à l'unanimité des membres présents ou représentés, professeurs et représentants élus des parents d'élèves :

Pessac, le 1<sup>er</sup> mars 2013

BELLUZO Sonia, professeure CM1	LACAMPAGNE Carole, professeure CE1
BENIHOUD Yassine, parent d'élève	LACROIX Émeric, parent d'élève
BESSARD Serge, professeur, directeur d'école	LANGROGNET Isabelle, parent d'élève
CAMBONIE Chantal, professeure CM1	LAROZA Sabrina, parent d'élève
CASSAGNABÈRE Christine, professeure CP	LAUCHET Isabelle, parent d'élève
DANJON Frédéric, conseiller municipal	MAGÈS Emmanuel, parent d'élève
DURANTOU Claire, professeure CE2	MALINGE Benoît, parent d'élève
ESCARMENT Valérie, professeure CP	MAURY Isabelle, professeure CM2
EXPERT Michèle, parent d'élève	MOTHES Véronique, professeure CM1
FRÉOU Paule, professeure CE2	ORAIN Frédéric, professeur CE2
GERBER Sophie, parent d'élève	PEYRATOUT Jean, professeur CE1
GOYHÉNÈCHE Jean-Marc, parent d'élève	PIQUEPAILLE Pauline, professeure CLIS
HARRAR Joëlle, professeure CM2	POTHIER Arnaud, parent d'élève
HENRIOT Agnès, parent d'élève	POUVEREAU Philippe, parent d'élève
HOAREAU Stéphane, professeur CP-CM1	QUÉZEL Delphine, parent d'élève
JEAMMET Marie, parent d'élève	SOURISSEAU Isabelle, professeure CM2
JOURDY Valérie, professeure CP	TINOT Élodie, parent d'élève
JUGIE Monique, professeure CE1	VILLEGOUREIX Laurence, parent d'élève

Notes : 1. Président de séance Serge BESSARD, secrétaire Jean PEYRATOUT. 2. M. Jacques BOUTET, DDEN, est excusé. 3. Le mandat de M. Frédéric DANJON, conseiller municipal représentant la commune de Pessac au Conseil d'École, ne l'autorise pas à se prononcer au nom de M. le Maire mais seulement à titre personnel.

PJ (2) : Annexe 1 - Propositions d'organisation de la semaine  
Annexe 2 - Glossaire et liens

## Annexe 1.

À titre d'illustration, ces deux propositions d'organisation hebdomadaire sont envisagées sur la base d'une réduction de l'horaire hebdomadaire que permet a) la réduction d'une, une et demie ou deux semaines des vacances d'été (gain annuel d'une quarantaine d'heures), b) l'allègement des programmes (quelques heures) et c) la suppression de la pause de l'après-midi (une quarantaine d'heures).

La première proposition sur 4,5 jours est préférée par la majorité des membres du conseil d'école, la seconde avec maintien à la semaine de 4 jours est proposée par une minorité, mais aucune des deux options n'est a priori rejetée. Les détails seront affinés durant l'élaboration concertée du PedT, selon le cadre légal et réglementaire effectif.

### Proposition sur la base hebdomadaire de 21 h et 4 jours et demi de classe (9 h-15 h)

*Lu Ma Me Je Ve* ou *Lu Ma Je Ve Sa* (4 h 30 min quotidiennes)

- 5 matinées de 3h soit 15h le matin : 5 matinées de 9h à 12h avec pause récréation
  - pause 12h-13h30 (avec possibilité de décalage d'un quart d'heure par exemple)
- 4 après-midi de 1h 30 soit 6h l'après-midi : 4 après-midi 13h30-15h sans récréation

#### *Observations :*

- Cinq matinées à horaires réguliers dans la semaine. Début des cours à 9h afin d'estomper le fort décalage dans le « temps de réveil » actuellement constaté à 8h30. Certains enfants y gagneront un peu de temps de sommeil, la classe y gagnera en efficacité. Pour les plus jeunes un démarrage décalé pourrait s'envisager par « tuilage » entre un temps périscolaire et le temps de classe.
- Possibilité de décalage dans l'horaire d'accès au restaurant scolaire, par exemple légèrement anticipé pour les plus jeunes, afin de limiter le temps d'interclasse à 1h 30 par enfant. Dans l'organisation actuelle (2 h de pause), il s'agit de la « demi-heure de trop » qui, compte tenu des équipements et des locaux, est souvent génératrice d'énervement, de fatigue, de conflits voire d'accidents.
- Fin des cours à 15h : départ autonome de l'école ou APC et TAP jusqu'à l'heure du départ du transport scolaire ou l'arrivée de la famille.
- L'amplitude de la journée scolaire obligatoire est nettement diminuée, de 2h chaque jour (9h-15h au lieu de 8h30-16h30), permettant de mobiliser les enfants un peu plus tard le matin et de les libérer nettement plus tôt l'après-midi. L'offre périscolaire et associative d'activités à destination du jeune public peut se développer tous les jours et pas uniquement le mercredi, le samedi ou tard le soir en semaine comme aujourd'hui.

### Proposition sur la base hebdomadaire de 21 h et 4 jours de classe (8h 30-15 h)

*Lu Ma Je Ve* (maintien de l'organisation actuelle avec allègement, 5 h 15 min quotidiennes)

- 4 matinées de 3h 45 soit 15h le matin : 4 matinées de 8h30 à 12h15 avec pauses récréation
  - pause 12h-13h30 (avec décalage d'un quart d'heure pour l'accès au restaurant scolaire)
- 4 après-midi de 1h 30 soit 6h l'après-midi : 4 après-midi 13h30-15h sans récréation

#### *Observations :*

- La semaine scolaire est de 4 jours en Gironde depuis septembre 1992, jusqu'à 2008 en diminuant les petites vacances. Cette pratique pourrait perdurer là où les acteurs le souhaitent, mais en réduisant les vacances d'été et en allégeant en conséquence la journée des élèves (amplitude, temps de classe) et la semaine.
- Le fonctionnement sur quatre jours et demi génère des difficultés pour l'utilisation partagée des locaux, des installations sportives, des matériels... Il crée aussi des difficultés de gestion des remplaçants ainsi que des enseignants à temps partiel dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années.
- L'étude de 2002 ne montre pas d'influence significative sur les acquisitions scolaires du passage à 4 jours. Les élèves girondins sont bien placés de ce point de vue après pourtant deux décennies de pratique à 4 jours.
- Le temps supplémentaire passé dans les transports scolaires ne se justifie pas pour une demi-journée, surtout bien sûr en milieu rural : passer de 4,5 à 4 jours a entraîné automatiquement une diminution de 20 % du temps de transport, de la fatigue et des coûts associés.
- Une organisation mixte avec seulement certains mercredis ou samedis matins travaillés dans le mois est aussi possible et donne satisfaction là où elle est déjà pratiquée.

## Annexe 2. Glossaire et liens

- **RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, voir <http://www.education.gouv.fr/cid24444/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-rased.html>
- **APC** : activités pédagogiques complémentaires, proposées en groupe restreint par les enseignants à certains enfants avec l'accord des parents. Hors horaire de classe, gratuit.
- **TAP** : Temps d'Activité Périscolaire, pris en charge par les communes, facultatif pour les enfants et pour les familles, ni obligatoire ni obligatoirement gratuit.
- **Premier degré** ou « école primaire » : maternelle + élémentaire (second degré : collège et lycée).
- **PEdT** : Projet éducatif territorial
- Étude 2002 <http://media.education.gouv.fr/file/05/3/6053.pdf>
- Présentation officielle de la réforme et guide pratique sur le site du ministère de l'Éducation nationale <http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>
- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BC389B4CAE3B1F204A6ADBC08711723E.tpdjo16v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=20130220](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BC389B4CAE3B1F204A6ADBC08711723E.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=20130220)
- Comparaison internationale sur les rythmes scolaires : [http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/09/consulter\\_la\\_comparaison\\_internationale\\_sur\\_les\\_rythmes\\_scolaires1.pdf](http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/09/consulter_la_comparaison_internationale_sur_les_rythmes_scolaires1.pdf)
- Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, n° 653, déposé le 23 janvier 2013 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0653.asp>
- Travaux parlementaires préparatoires à la loi : [http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/refondation\\_ecole\\_Republique.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/refondation_ecole_Republique.asp)